

Cahier des Charges
Préparation du Contrat global sur le bassin versant du Loing :
Etude des milieux naturels

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Pays Gâtinais
57 place de l'Hôtel de Ville
45200 CHATEAU-RENARD

Tel : 02 38 95 64 50

Fax : 02 38 28 92 41

Courriel : paysgatinais@wanadoo.fr

Personne Responsable du Marché :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais

Objet du marché :

Préparation du Contrat global sur le bassin versant du Loing : Etude des milieux naturels

Marché adapté en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Date limite de remise des offres :

Samedi 20 janvier 2007 à 12 heures

Décembre 2006

Préambule

La Directive Cadre européenne pour l'Eau (DCE) engage la France à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines d'ici 2015.

Dans cette perspective et dans le cadre de son 9^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) propose aux acteurs de l'eau présents sur un territoire hydrographique cohérent de préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau par la mise en place d'un Contrat global.

Le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, en association avec le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, vient de s'engager dans la préparation d'un Contrat global sur le bassin du Loing (zone centrale).

Dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux / diagnostic, phase préalable à la définition des priorités d'actions, elle-même préalable à la signature d'un Contrat global, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais souhaite recueillir des données sur des points particuliers, notamment sur les milieux naturels.

I. Objet de l'étude

Cette étude a pour objet de :

- Phase 1 : réaliser l'état des lieux du milieu naturel des bassins versants du Betz et de la Cléry et identifier les principales activités interagissant avec la ressource en eau et les milieux aquatiques,
- Phase 2 : réaliser des mesures de la qualité de l'eau sur quelques stations pour :
 - o avoir un état zéro sur toutes les rivières du futur Contrat global sur le Loing,
 - o pouvoir évaluer par la suite les effets des actions qui seront mises en place dans le cadre du Contrat global.

2. Contexte

Le périmètre d'études du futur Contrat global sur le bassin versant du Loing comprend :

- les 73 communes du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,
- les 10 communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing,
- 25 communes du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,
- 9 communes du département de l'Yonne,
- 8 communes du département de Seine-et-Marne.

Les principaux cours d'eau de ce futur Contrat global sont le Loing, l'Ouanne, le Betz, la Cléry, l'Aveyron, le Puiseaux, le Vernisson, le Solin, la Bezonde et le Fusain.

En outre, une étude globale des bassins versants de la Bezonde et du Fusain est actuellement en cours.

La Cléry est un cours d'eau de I^{ère} catégorie piscicole situé dans la partie Est du Gâtinais. Prenant sa source dans le département de l'Yonne, le linéaire de son cours principal est d'environ 43 km.

Les interventions sur la Cléry sont assurées par différentes structures :

- le SIVOM de Courtenay dans le cadre de ses compétences en aménagement rural (hydraulique) sur la partie amont,
- le Syndicat d'Aménagement de la vallée de la Cléry, composé seulement de 4 communes et situé sur la partie aval du cours d'eau, dans le Loiret,
- la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui intervient en maîtrise d'ouvrage sur des opérations localisées de restauration et de réhabilitation de cours d'eau, en partenariat avec les associations de pêche locales agréées.

Le Betz, dont le cours principal est de 34,4 km, traverse 3 départements dans la partie Est du Gâtinais. Son principal affluent est le ruisseau de la Sainte Rose (13,5 km).

A l'aval du cours d'eau, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Betz est constitué de deux communes : Dordives et Bransles. Il gère 15 km de linéaire jusqu'à sa confluence avec le Loing. Les communes de la partie amont ne sont rattachées à aucune structure coordinatrice ayant compétence dans ce domaine.

3. Périmètre de l'étude

3.1. Phase 1

L'étude porte sur la totalité des bassins versant du Betz (masse d'eau HR 88b) et de la Cléry (masse d'eau HR 84).

Le périmètre d'étude comprend donc 32 communes (cf. annexe I) appartenant à 3 départements (l'Yonne, le Loiret et la Seine-et-Marne) et 3 régions (Centre, Bourgogne, Ile de France).

3.2. Phase 2

Les stations à analyser, situées sur le périmètre du futur Contrat global sur le bassin versant du Loing, seront déterminées lors du premier comité de pilotage. Il est prévu au minimum 3 stations.

Le coût d'une ou plusieurs stations supplémentaires sera précisé en option.

4. Contenu de l'étude

4.1. Phase 1 : Etat des lieux des milieux naturels du Betz et de la Cléry

L'étude comprendra la collecte puis l'interprétation des données existantes :

- les données constituant des références récentes et anciennes sur la qualité des différents milieux et disponibles auprès des services et organisations concernés, notamment : Agence de l'Eau, DIREN, CSP, Conservatoires du Patrimoine Naturel...,
- les données acquises dans le cadre des réseaux de surveillance, financés ou non par l'Agence de l'eau (Réseau National de Bassin, réseaux complémentaires, Réseaux Hydrobiologique et Piscicole, Réseaux eaux souterraines...),
- les monographies et autres documents concernant l'état des milieux, notamment les études d'impact, les schémas départementaux à vocation piscicole, les documents

d'objectifs de qualité, les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

Le bureau d'études établira les contacts nécessaires au bon déroulement de l'étude (divers maîtres d'ouvrages, administrations, ...).

Le bureau d'études n'est pas tenu de produire des données complémentaires. En revanche, il devra repérer de façon précise les lacunes en matières de données.

4.1.1. Principales caractéristiques du territoire

- Climatologie
- Occupation des sols
- Contexte géologique (grandes formations et surtout zones d'infiltration préférentielles, failles, dolines, ...)
- Contexte pédologique
- Démographie
- Etc.

Résultats attendus : cartes, histogrammes, tableaux et textes joints.

4.1.2. Eaux Souterraines

- Caractéristiques des masses d'eau souterraines
- Qualité des eaux brutes (nitrates, phytosanitaires)
- Recensement des principaux prélèvements
- Description des problèmes quantitatifs

4.1.3. Eaux superficielles

- Rappel des enjeux DCE par masses d'eau
- Description du réseau hydrographique
- Hydraulique agricole (drainage notamment)
- Fonctionnement hydrogéologique global
- Protection des cours d'eau vis-à-vis des pollutions agricoles (bandes enherbées, ...)
- Caractéristiques hydrologiques des cours d'eau
- Capacité d'auto épuration
- Qualité des eaux superficielles (se baser sur les états DCE) :
 - o état physico-chimique (s'agissant des nitrates, des diagrammes du flux sont attendus lorsque cela est possible)
 - o état chimique
 - o état biologique (IBGN, peuplement piscicole, ...)
- Description de la qualité physique des cours d'eau par tronçon homogène (morphologie, continuité longitudinale, structure des berges, ripisylve, plaine d'inondation, annexes fluviales...) et incidence sur les principales fonctions des cours d'eau
- Description des zones humides (dont intérêt faunistique et/ou floristique, fonctions dénitrifiantes, fonction crues, ...) et de leur gestion (s'il y a lieu)
- Description des ouvrages hydrauliques (I fiche par ouvrage : état, prioritaire, règlement, ...)
- Recensement et localisation des principaux rejets (stations d'épuration, réseaux d'eaux pluviales, industries) et prélèvements

Résultats attendus : Pour chaque bassin versant : Cartes, graphiques, tableaux et textes joints. Les données seront traitées avec les outils SEQ (SEQ eau, SEQ bio) selon les possibilités et en fonction de la circulaire sur le bon état (juillet 2005).

4.1.4. Gestion des cours d'eau

- Structures intervenant dans l'entretien et la gestion des cours d'eau
- Modes d'entretien et de gestion actuels
- Bilan des opérations réalisées sur 10 ans
- Proposition d'une meilleure organisation de la gestion des cours d'eau concernés

Résultats attendus : Cartes, textes, etc.

4.2. Phase 2 : Mesures de qualité des eaux

Les mesures de qualité des eaux seront réalisées sur les cours d'eau du futur Contrat global sur le bassin versant du Loing.

Sur chaque station définie en comité de pilotage, le bureau d'études réalisera :

- quatre campagnes d'analyses physico-chimiques avec jaugeage des débits, les paramètres à analyser étant les suivants : Température, Oxygène dissous, Saturation en oxygène, pH, Conductivité, Turbidité, MES, DBO5, NKJ, NH4+, NO2-, NO3-, PO4--, Ptotal, COD, DCO,
- une campagne d'analyse hydrobiologique (IBGN) à prévoir dans des conditions d'étiage stabilisé.

Le choix des périodes d'intervention sera fait par le Comité de Pilotage.

Pour chaque station, les résultats attendus sont les suivants :

- une fiche de présentation de la station avec un extrait de la carte au 1/25 000 avec la localisation de la station ainsi que ses principales caractéristiques (coordonnées Lambert, distance aux sources, surface du bassin versant, altitude, commune, lieu-dit, appartenance à des masses d'eau souterraines et superficielles, ...),
- les données analysées selon le SEQ et la circulaire sur le bon état de juillet 2005,
- un bilan de la qualité physico-chimique et hydrobiologique mesurée.

Résultats attendus : localisation cartographique des stations, tableaux et textes joints, banque de données, listes faunistiques au format AESN, etc.

5. Déroulement de l'étude

5.1. Suivi

Le comité de pilotage aura la charge du suivi de l'étude ainsi que la validation de ses différentes phases. Il associera des représentants du Pays Gâtinais, du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, de l'Agglomération Montargoise, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général du Loiret, des Syndicats de rivière du territoire, ...

Le Comité de pilotage pourra associer à ses travaux tout partenaire de son choix en fonction du sujet ou des thèmes abordés.

L'étude sera réalisée sous la responsabilité du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais. Il est attendu de la part du bureau attributaire qu'il reste en contact régulier avec le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

Il est prévu quatre à cinq réunions avec le comité de pilotage :

- une réunion de démarrage des phases 1 et 2, qui permettra d'exposer la méthodologie et le calendrier,
- des réunions intermédiaires de suivi de l'étude,
- une réunion finale de validation.

Il sera également demandé de prévoir une réunion de restitution aux élus des bassins versants du Betz et de la Cléry.

D'autres réunions de restitution pourront être programmées à la demande du Maître d'Ouvrage. Elles seront chiffrées en option.

S'il le juge nécessaire, le bureau d'études pourra proposer un autre planning de réunions en option.

5.2. Restitution des travaux

5.2.1. Phase 1

Au moins trois semaines avant chaque comité de pilotage, le bureau d'études transmettra au maître d'ouvrage :

- le **rapport intermédiaire** en 25 exemplaires.

Suite à la validation de cette phase par le comité de pilotage, le bureau d'étude transmettra au maître d'ouvrage :

- le **rapport définitif** en 55 exemplaires dont un exemplaire reproductible,
- un CD-rom contenant :
 - o le rapport complet aux formats Word et PDF,
 - o les cartes compatibles aux formats Jpeg, PDF et Map Info / Arc View,
 - o les données brutes au format Excel.

Les données seront compatibles avec la Banque de Données de l'AESN.

5.2.2. Phase 2

Dès le choix des stations et emplacements entérinés par le Maître d'Ouvrage, le bureau d'études fournira les fiches descriptives de chaque station.

Le bureau d'études fournira au Maître d'Ouvrage les données acquises au fur et à mesure de leur obtention.

Suite à la validation de cette phase par le comité de pilotage, le bureau d'études transmettra au Maître d'Ouvrage :

- le **rapport définitif** en 25 exemplaires dont un exemplaire reproductible,
- un CD-rom contenant :
 - o le rapport complet aux formats Word et PDF,
 - o les cartes compatibles aux formats Jpeg, PDF et Map Info / Arc View,
 - o les données brutes au format Excel.

Les données seront compatibles avec la Banque de Données de l'AESN.

5.3. Validation des études

La validation par le comité de pilotage de l'état d'avancement des études sera nécessaire avant de les poursuivre.

Les études seront présentées pour approbation en séance du comité de pilotage.

6. Clauses administratives

6.1. Présentation de l'offre

La proposition à remettre par le bureau d'études comprendra les éléments suivants :

- les moyens humains affectés à la réalisation de l'étude et leurs qualifications ; le titulaire désignera un chef de projet, interlocuteur privilégié du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais,
- des références de moins de trois ans menées par le bureau d'études,
- une note méthodologique détaillée présentant :
 - o la démarche d'étude que le candidat entend mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de l'étude,
 - o les documents de rendu en précisant les cartes et graphiques prévus,
- la proposition financière, en indiquant pour chaque phase la décomposition avec le coût journalier et le nombre de jours par intervenant, ainsi que les frais annexes,
- les conditions et le calendrier de paiement,
- un calendrier de réalisation détaillé.

Par ailleurs, la proposition devra préciser tout élément du cahier des charges qui lui paraîtrait insatisfaisant pour répondre aux objectifs de l'étude.

6.2. Variante

Si le bureau d'études veut proposer une variante qui lui semble plus judicieuse pour la réalisation de la mission, il peut la proposer en plus de l'offre de base (contenu de l'étude, nombre de réunions...).

6.3. Critères de sélection du bureau d'études

Une attention particulière sera portée sur les compétences et les références de l'équipe qui aura en charge cette étude.

Les éléments privilégiés seront :

- la qualité de l'approche méthodologique,
- les compétences des personnels, moyens techniques et références dans les domaines exercés,
- les délais de réalisation,
- le prix des prestations.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'auditionner les candidats.

6.4. Propriété intellectuelle de l'étude

L'option A de l'art. 19 du CCAG-PI est applicable au présent marché.

6.5. Clause de résiliation

- Toute résiliation de la part du bureau d'études donnera lieu à une rémunération des seules phases réalisées de l'étude, sans que celui-ci ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

- Une résiliation du Maître d'Ouvrage, ne pourra s'appuyer que sur une faute grave. Sera notamment considérée comme une faute grave la non observation par le bureau d'études des remarques formulées au fur et à mesure du suivi de l'étude. Dans ce cas, le Syndicat de Pays ne rémunérera que les phases entièrement réalisées.

Dans l'un ou l'autre cas, le titulaire s'engage à remettre un rapport en 5 exemplaires sur les travaux effectués et les résultats obtenus (dont un exemplaire reproductible). Il devra également remettre les documents mis à sa disposition par le maître d'ouvrage.

6.6. Dépôt de l'offre

La proposition doit être déposée au plus tard le 20 janvier 2007 à 12 heures, à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du Pays Gâtinais
57 place de l'Hôtel de Ville
45220 CHATEAU-RENARD**

ANNEXE I
Les communes des bassins versants du Betz et de la Cléry

	Communes	Code INSEE
1	Bazoches-sur-le-Betz	45026
2	Bignon-Mirabeau (le)	45032
3	Bransles	77050
4	Chaintreaux	77071
5	Chantecoq	45073
6	Chevannes	45091
7	Chevry-sous-le-Bignon	45094
8	Chuelles	45097
9	Courtemaux	45113
10	Courtenay	45115
11	Domats	89144
12	Dordives	45127
13	Egreville	77168
14	Egriselles-le-bocage	89151
15	Ervauville	45136
16	Ferrières-en-Gâtinais	45145
17	Foucherolles	45149
18	Griselles	45161
19	Jouy	89209
20	Louzouer	45189
21	Mérinville	45201
22	Montacher-Villegardin	89264
23	Pers-en-Gâtinais	45250
24	Piffonds	89298
25	Rozoy-le-Vieil	45265
26	Saint-Hilaire-les-Andréisis	45281
27	Saint-Loup-d'Ordon	89350
28	Saint-Loup-de-Gonois	45287
29	Savigny-sur-Clairis	89380
30	Selle-sur-le-Bied (la)	45307
31	Thorailles	45322
32	Vernoy	89442